

## REPUBLICQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-cinq septembre deux mille vingt à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,  
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	18/09/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/10/2020

**OBJET :****Etat du stock détenu par l'EPFR PACA****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Evelyne COLONNA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Dans le cadre de la politique de requalification urbaine en centre ville, la Ville de Gap a engagé une opération de restructuration sur la totalité de l'îlot du Carré de l'Imprimerie. Une délibération du 22 juin 2012 a autorisé la signature d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA.

Le projet étant entré dans sa phase opérationnelle, le Conseil Municipal du 27 janvier 2017 a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention.

Cette convention a été signée le 22 février 2017.

Dans ce contexte, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit dans son article L.2241-1 que :

- "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune" ;
- "le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".

Le portage réalisé par l'EPF PACA s'inscrivant dans ce cadre réglementaire, la collectivité est donc tenue de prendre acte de l'état du stock foncier détenu par cet établissement public.

Le montant des acquisitions réalisées par l'EPF PACA pour le compte de la Ville de Gap au 31 décembre 2019 s'élève à 2 227 485,22 € , inventorié de la façon suivante :

Îlot Rue de l'Imprimerie	N° d'acquisition	Date d'acquisition	Montant en stock
	000823	18/12/2012	1 750 000,00 €
	000948	26/11/2013	272 485,00 €
	001480	22/12/2016	43 000,00 €
	001541	04/07/2017	97 000,00 €
	001871	27/05/2019	65 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 227 485,22 €</b>

#### Décision :

Il est proposé, sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique, et des Finances réunies respectivement les 15 et 16 Septembre 2020 :

- Article unique : d'approuver l'état du stock foncier détenu par l'EPF PACA pour le compte de la Ville de Gap.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34

- CONTRE : 1

Mme Isabelle DAVID

- ABSTENTION(S) : 6

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, M. Thierry RESLINGER, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

- SANS PARTICIPATION : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

La conseillère municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : 05 OCT. 2020

Affiché ou publié le : 05 OCT. 2020